



## Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 25 février 2022

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

### COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2021 ainsi que de la balance générale des différents comptes et restes à réaliser.

Monsieur Loïc MULLER assure la présidence, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2021 comme suit.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
DEPENSES	1.447.907,07 €	2.028.330,35 €
RECETTES	1.447.907,07 €	2.503.529,70 €
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE</i>		+ 473.199,35 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
DEPENSES	2.593.306,03 €	806.687,29 €
RECETTES	2.593.306,03 €	3.146.496,07 €
<i>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE</i>		+ 2.339.808,78 €
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		+ <b>2.813.008,13 €</b>

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement s'élevant à 473.199,35 € au compte de réserves de l'investissement.

### FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter décide de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur pour l'année 2022.

### BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2022 de la commune à la somme de 5.321.128,65 €, soit à :

-FONCTIONNEMENT : 1.458.120,00 €

-INVESTISSEMENT : 3.863.008,65 €

## **COTISATION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE 2022**

Le conseil municipal :

- décide de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à BARR, la cotisation de 2.377,80 € pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au Comité National d'Action Sociale et à la Garantie Obsèques au titre de l'année 2022
- décide de verser la CSG – RDS de 33,62 à l'URSSAF par l'intermédiaire des fiches de paie des agents.

## **DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS**

Le conseil municipal décide de recruter :

- 1 agent pour la période du 04 avril au 30 septembre 2022
- 1 agent pour la période du 11 au 29 juillet 2022
- 1 agent pour la période du 01 au 19 août 2022

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Avenants périscolaire
- Parking Foyer Basse-Bruche
- Rue des Noyers
- Souci éclairage différents sentiers
- Visibilité rue des Noyers : suppression d'un parking ?
- Elections présidentielles
- Commission éducation : visite périscolaire
- Périscolaire : inauguration samedi 09 avril au matin, portes ouvertes le dimanche 10 avril
- Commission voirie concernant le préau de la mairie

Le Maire,  
Christophe FRIEDRICH

  
